

## PREVENIR LE HARCELEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES AU SEIN DE L'ENTREPRISE

En tant que référent « lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel », acteur RH, représentant du personnel et médecin du travail, vous avez l'obligation légale de protéger les victimes et de mettre en place des mesures de prévention. Face à un sujet tabou et difficile en termes d'identification, nous vous proposons de découvrir des clés de décodage et des outils de prévention.

### Objectifs de la formation

- Savoir identifier les comportements sexistes et les situations de harcèlement sexuel au travail
- Connaître les obligations de chacun dans l'entreprise
- S'approprier quelques outils pour mener les entretiens
- Réfléchir concrètement à la démarche de prévention à mettre en place au sein de son entreprise

### Public concerné

Référent harcèlement sexuel\*, membre du CHSCT/ du CSE, acteur RH, responsable HSE...

*\*Le référent CSE en matière de prévention du harcèlement sexuel créé par loi du 5 septembre 2018 doit être désigné par le Comité Social et Economique*

### Prérequis

Aucun prérequis

### Positionnement des stagiaires dans la formation

Un tour de table est proposé par l'intervenant afin que chacun des participants puisse expliciter ses attentes vis-à-vis de la formation

Un test de positionnement sera proposé aux stagiaires en début de formation afin qu'ils puissent s'auto évaluer par rapport aux objectifs visés.

### Durée de la formation

1 journée de 7 heures

### Modalités et délai d'accès

Pour vous inscrire et/ou pour plus de renseignements concernant le contenu ou les sessions, merci de contacter Sophie Morin par mail à l'adresse [sophiemorinconseils@gmail.com](mailto:sophiemorinconseils@gmail.com), en précisant le nom de votre entreprise ainsi que le contexte de votre demande.

Le délai d'accès est d'environ 3 semaines, sous réserve de concordance des agendas respectifs.

### Modalités pratiques

Les dates, horaires et lieux seront précisés lors de la convocation.

Merci de consulter en amont notre [livret d'accueil](#).

Le groupe ne pourra excéder 12 participants de façon à permettre de maximiser les échanges durant la formation et mettre à l'étude des situations directement exposées par les participants.

Les stagiaires signeront une feuille d'émargement.

A l'issue de cette formation, les participants se verront délivrer un certificat de réalisation. L'évaluation de la satisfaction quant à la formation (contenu et animation) sera réalisée par les stagiaires en fin de formation.

### Modalités pédagogiques

La formation peut être réalisée en présentiel ou en distanciel.

Le formateur met l'accent sur une pédagogie active, ludique et participative fondée sur le travail collectif et les échanges.

L'apport de notions théoriques (sous forme d'exposés vidéo projetés) est étayé de situations pratiques (exercices, cas pratiques, partage d'expériences).

Les ressources pédagogiques qui auront été mobilisées tout au long de la formation, feront l'objet d'un partage afin qu'elles soient mises à disposition des stagiaires (Padlet et support de la formation).

**Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Le cas échéant, merci de nous contacter par mail [sophiemorinconseils@gmail.com](mailto:sophiemorinconseils@gmail.com), afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.**

### Le formateur

La formation sera animée par Sophie Morin, psychologue du travail, psychothérapeute et IPRP (intervenante en prévention des risques professionnels), formatrice depuis 2009.

### Programme de la formation

- **Le cadre juridique** du harcèlement sexuel et des agissements sexistes au travail : De quoi parle-t-on ?  
=> *Mise en situation : S'entraîner à identifier les situations à partir de quizz*
- **Prévenir**
  - Les différents enjeux (dont les obligations légales)
  - Les mesures règlementaires : affichage, règlement intérieur, document unique d'évaluation des risques professionnels
  - Les procédures internes
  - Les mesures de prévention organisationnelles
  - Les mesures adaptées, dont les sanctions  
*=> Mise en situation : Réfléchir concrètement à la procédure interne et aux pistes d'actions de prévention au sein de l'entreprise*
- **Réagir**
  - Détecter et identifier : les signes d'alerte (conséquences physiques, psychologiques, comportementales)
  - Le rôle des différents acteurs (dont le rôle du référent CSE « lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes »)
  - Enquêter : Recueillir les faits, les preuves, accueillir la parole avec bienveillance et neutralité  
*=> Mise en situation : S'entraîner à partir de cas pratiques*

### Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis/des apprentissages portera sur les connaissances assimilées par le stagiaire tout au long de la formation.

Le formateur s'assure de l'assimilation des connaissances à travers un test d'autoévaluation.

## Tarifs

Le coût d'une journée de formation en intra-entreprise est de 1200 € nets de taxe (+ frais de déplacement et d'hébergement le cas échéant).

Le coût de la formation en inter-entreprise est de 350 € nets de taxe par personne par journée.

Les formations que nous organisons peuvent être éligibles au financement par vos OPCO.